

**Réponses du candidat à l'association AGLEAU
«L'eau, notre patrimoine commun, notre bien public »**

Comme l'air ou le soleil, l'eau est un bien commun : son accès ne doit pas être soumis au profit, mais à un accès partagé responsable économique. Pourtant, qu'il s'agisse de politiques nationales ou locales, l'eau est comme la plupart des fluides vitaux, tributaires des logiques de marché. Ces logiques sont elles mêmes protégées par des élus et techniciens qui assurent un soutien injustifié à l'expansion du chiffre d'affaire d'entreprises du CAC 40, comme Veolia ou Suez.

Pour le Front de Gauche, l'eau n'est et ne doit en aucune manière devenir une marchandise et ne doit jamais être source de profit et d'accaparement. La compétence des ingénieurs et techniciens doit être mise au service d'une gestion publique proche des usagers, au prix coûtant sans profit et accessible à tous gratuitement pour les premiers mètres cubes.

Avec le Front de Gauche, nous défendons résolument le droit inaliénable à l'eau comme bien commun de l'humanité en engageant un processus d'appropriation sociale de la gestion de l'eau et de l'assainissement.

La loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) a consacré la compétence exclusive des communes pour produire et distribuer l'eau potable.

Nous accompagnerons la gestion publique de l'eau par les collectivités territoriales compétentes afin de leur permettre d'en assurer **la maîtrise publique** et donc le **contrôle par les citoyens**, les élus et les usagers : un débat public aura lieu sur l'utilisation de ce bien commun. Les collectivités pourront décider par exemple la gratuité des mètres cubes nécessaires à la vie, la facturation progressive des mésusages ou encore des tarifs différenciés entre les ménages et les industriels.

Nous visons à constituer **un grand service public de l'eau**. Il pourra mutualiser les moyens et les investissements. Il reposera sur une organisation décentralisée et contrôlée localement par les collectivités, les usagers et les salariés.

L'État interviendra **contre la marchandisation de l'eau** en mettant en place un mécanisme de péréquation nationale pour permettre des tarifs d'accès égaux au m³, avec l'objectif que les dépenses d'eau par famille n'excèdent pas 3% de leurs ressources conformément aux recommandations de l'OCDE.

Nous voulons sortir du modèle économique qui fait supporter aux usagers, sur leur facture, l'essentiel des défis environnementaux et des futurs investissements nécessaires à la distribution et au traitement de l'eau, grâce à de nouvelles modalités de financement.

Pour cela, nous créerons une filière **publique des métiers et de la recherche sur l'eau et l'assainissement**. La facture diminuera de 20 à 40 % pour les consommateurs et l'entretien du réseau et le contrôle des eaux seront ainsi de bien meilleure qualité.

Un bien commun de l'humanité

Au-delà de la gestion publique de l'eau dans notre pays, l'eau doit être reconnue comme un bien commun de l'humanité car elle est indispensable à la vie ; nous mettrons tout en œuvre pour défendre l'accès à l'eau potable ici comme partout dans le monde, dans le cadre d'une politique de coopération internationale décentralisée qui nous permettra de faire partager notre savoir faire et notre vision de l'Eau. Il est en effet urgent de distinguer la valeur d'usage de l'eau de sa valeur d'échange. Plusieurs tarifs pour la consommation quotidienne peuvent ainsi être établis. L'être humain a besoin de 2,5 litres d'eau par jour pour vivre. Cette consommation minimale doit donc être gratuite pour toutes et tous. A l'inverse, les personnes ou les industries ayant une consommation excessive de cette ressource naturelle doivent payer le prix fort pour éviter le gaspillage. Toute cela suppose de dépasser la vision actuelle de l'eau, défendue par les consortiums économiques qui ne lui voit que sa valeur marchande.

La planification écologique

Pour changer radicalement notre attitude vis-à-vis de la gestion de l'eau, la planification écologique que propose le Front de Gauche sera indispensable. Avec la planification écologique, il s'agit de penser sur le temps long. Le temps long, celui du cycle de l'eau, plutôt que le temps court de la finance toute puissante. Dans le cadre de la planification écologique, il sera ainsi possible de créer une filière publique des métiers et de la recherche sur l'eau et l'assainissement. Les défis environnementaux et les futurs investissements nécessaires à la distribution et au traitement de l'eau doit être pensé et géré collectivement et ne plus reposer uniquement sur les factures des usagers.

La planification écologique et sociale de l'eau ayant également comme objectif de lutter contre les grands consortiums privés, elle aura un effet de moralisation sur le fléau que constitue actuellement l'économie de l'eau en matière de corruption (Par exemple, les multinationales de l'eau présentent des comptes a minima aux collectivités locales concernant la gestion mais elles font des marges à 2 chiffres par le biais de leurs filiales sur les travaux).

La gestion de l'eau n'est pas une action cloisonnée, elle doit s'inscrire dans une politique éducative ambitieuse visant à permettre aux nouvelles générations de prendre conscience de la chance et de la fragilité de notre écosystème. Les économies d'eau doivent se faire au quotidien par chacun d'entre nous.

Des mesures fiscales incitatives, peuvent être prises dès maintenant en ce sens, avec une politique de prévention de gestion de l'eau, alternative une écologie punitive qui ne mène nulle : grâce à ses mesures une famille de 4 personnes peut réduire de 30% sa facture d'eau (de 150 m³ /an à 100 m³) soit 50 m³ d'économie d'eau par an, tout en gardant le même confort tout en permettant une économie budgétaire.